

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation :  
30 mars 2022Date d'affichage :  
30 mars 2022**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU****Séance du 07 avril 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

**Présents :** Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Florence CAPITAIN, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

**Absents excusés :** Dominique MOREL (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Céline PORTOLES, Céline PARIS,

**Secrétaire de séance :** Pascal BARBERET

**OBJET DE LA DELIBERATION****DETERMINATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

**Vu** le code général des collectivités territorial

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (art 9.1 & 10)

**Considérant** les crédits prévus au budget primitif 2022

**Considérant** les demandes de subventions reçues

Après avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

Vilfargeau-cyclo : 120.00 €

CFA Agricole Yonne Venoy : 80.00 €

France ALZHEIMER : 200.00 €

Don pour l'URKRAINE : 300.00 €

Les autres demandes ont été rejetées à l'unanimité par le conseil.

Fait et décidé le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé tous les membres présents.

Le Maire

  
Pascal BARBERET